



Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

*Préparé par le
Cabinet du maire*

*Fièremment,
Sept-Îles!*

Le 11 juin 2018

CHÈRES CITOYENNES ET CHERS CITOYENS,

Il est de mon devoir, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin de chaque année, de faire rapport aux citoyens des faits saillants du dernier rapport financier de la municipalité et des rapports de l'auditeur indépendant mandaté par la municipalité, qui l'accompagnent.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier de la municipalité a déposé à la séance du 11 juin 2018, le rapport financier consolidé de la Ville de Sept-Îles pour notre exercice terminé le 31 décembre 2017, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant en lien avec le rapport financier, de même que celui du taux global de taxation réel (TGT), lesquels ont été transmis à la municipalité le 4 juin 2018, en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes.

Faits saillants des résultats 2017

Le résultat des activités financières de fonctionnement consolidées de l'exercice financier 2017 s'est soldé par un excédent à des fins fiscales de 1 930 058 \$, soit un excédent de 1 976 188 \$ provenant de l'administration municipale combiné à un déficit de 46 130 \$ généré par l'ensemble des organismes contrôlés inclus dans le périmètre comptable de la municipalité.

En ce qui concerne l'excédent de l'administration municipale, celui-ci s'explique premièrement par un excédent généré par les activités de fonctionnement de 303 473 \$ qui se détaille comme suit :

- une économie dans les dépenses, relative à la rémunération ainsi qu'aux achats en biens et en services, pour 214 811 \$;

- des revenus additionnels à ceux budgétés de 417 770 \$ provenant des services rendus aux organismes municipaux et aux citoyens, et ;
- des revenus provenant de la taxe foncière et services municipaux (nets des paiements tenant lieu de taxes des gouvernements provincial et fédéral), pour un montant inférieur à ceux qui avaient été budgétés, de 329 108 \$.

Deuxièmement, les autres éléments ayant contribué à l'excédent de l'exercice totalisant 1 672 715 \$, sont : les ventes de 5 unités d'habitation du secteur Sainte-Famille, suivant la problématique d'affaissement de sol, pour un montant de 706 900 \$, les ventes de terrains domiciliaires, pour 490 853 \$, et finalement, les autres éléments de conciliation à des fins fiscales, pour un montant de 474 962 \$.

Je tiens à préciser qu'il est toujours possible de consulter le rapport financier 2017 consolidé selon le formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que le sommaire de l'information financière consolidée en vous rendant sur le site Internet de la Ville de Sept-Îles au www.ville.sept-iles.qc.ca dans la section « La Ville / Budget et situation financière ».

Surplus accumulé non affecté

L'excédent de l'exercice financier 2017 pour fins fiscales de 1 976 188 \$ porte ainsi le surplus accumulé non affecté de la municipalité à 8 114 973 \$. À ce jour, un montant de 600 000 \$ doit déjà être soustrait de ce surplus en lien avec le prêt de 500 000 \$ accordé à la Station récréotouristique de Gallix, permettant la construction du nouveau chalet, auquel s'ajoute notre contribution de 100 000 \$ à ce projet. De plus, en conformité avec la politique sur l'utilisation de nos surplus, le trésorier recommande une augmentation de notre fonds de roulement de 520 000 \$, augmentation qui ferait passer celui-ci de 4 125 000 \$ à 4 645 000 \$, permettant d'augmenter la capacité de la municipalité de financer « comptant » certaines de ses acquisitions d'immobilisations.

Ainsi, en lien avec le PDI 2018 (programme des dépenses en immobilisations), un montant estimé à 2 200 000 \$ pourrait être affecté à la réalisation de certains projets d'investissement prévus à ce plan. Par conséquent, en tenant compte de ces divers éléments, le surplus accumulé non affecté à ce jour serait de 4 794 973 \$.

Activités d'investissement 2017

En 2017, la municipalité a réalisé des dépenses d'investissement totalisant la somme de 9 542 211 \$, comparativement à des investissements de 11 773 912 \$ en 2016.

Sommairement, ceux-ci se détaillent comme suit par catégorie :

	2017	2016
Réfection de rues	5 107 991 \$	4 483 070 \$
Développement domiciliaire	140 843	2 444 395
Infrastructures en eau et égout	1 595 215	393 869
Gestion des matières résiduelles	1 320 084	775 146
Bâtiments	541 377	1 425 635
Parcs	156 276	561 965
Machinerie, véhicules, outillage et équipements	569 918	1 533 289
Autres	110 507	156 543
Total des investissements	9 542 211 \$	11 773 912 \$

Endettement de la municipalité au 31 décembre 2017

En date du 31 décembre 2017, la dette à long terme de la municipalité et le passif au titre des avantages sociaux futurs s'établissaient à 83 300 568 \$, dont un montant de 9 622 803 \$ à la charge du gouvernement du Québec. La municipalité devra procéder au financement de ses activités d'investissement et de fonctionnement en cours au 31 décembre 2017 pour des investissements nets totalisant 9 035 745 \$, portant ainsi

l'endettement total de la municipalité à cette date à 82 713 510 \$ (80 979 097 \$ au 31 décembre 2016). Le coût du service de la dette pour l'exercice financier 2017 s'élève à 10 243 108 \$ (10 117 215 \$ en 2016).

Le ratio du pourcentage de l'endettement sur les revenus totaux est de 124,5 % (127,4 % en 2016) et le ratio du coût du service de la dette sur les dépenses de fonctionnement et du remboursement de la dette est de 16,6 % (16,7 % en 2016). Les ratios de 2017 sont en deçà des indicateurs cibles indiqués à la Politique de gestion de la dette de la municipalité, qui avaient été fixés à un maximum de 150 % pour le ratio du pourcentage d'endettement, et à un maximum de 18 % pour le ratio du coût annuel du service de la dette.

Rapports de l'auditeur indépendant

Le 4 juin 2017, le rapport de l'auditeur indépendant, la firme comptable Mallette s.e.n.c.r.l., concluait que les états financiers consolidés de la Ville de Sept-Îles donnaient dans tout leur aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la municipalité et des organismes sous son contrôle, au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur actif financier net et de leur flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La firme Mallette s.e.n.c.r.l. avisait également les membres du conseil municipal que le taux global de taxation réel de l'exercice le 31 décembre 2017 de la Ville de Sept-Îles a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont – Programme

d'habitation

Conformément à l'article 7 de cette loi permettant à la municipalité d'adopter un programme d'habitation pour venir en aide financièrement à la construction de logements, le maire doit, dans son rapport sur la situation financière de la municipalité, présenter un état de la mise en œuvre de ce programme d'habitation en indiquant le nombre de demandes présentées au cours du dernier exercice financier et, pour chacun des bénéficiaires, la nature de l'aide financière accordée, le montant et le nombre de logements visés.

Par conséquent, pour l'exercice en cours, un seul règlement était encore en vigueur dans le cadre de ce programme d'habitation, soit :

Le programme d'habitation favorisant la construction d'immeubles locatifs de 4 logements et plus (phase 1)

La Ville de Sept-Îles a adopté le 14 mars 2011 le règlement n° 2011-186 intitulé « *Règlement instituant un programme d'habitation favorisant la construction d'immeubles locatifs de 4 logements et plus (phase 1)* ». Au cours de l'année 2017, la municipalité n'a accordé aucune subvention en vertu dudit programme.

État de mise en œuvre du programme à ce jour (règlement n° 2011-186) :

Total de l'enveloppe disponible	1 000 000 \$
Montant de l'aide accordée durant les exercices antérieurs	675 000
Montant de l'aide accordée durant le présent exercice	<u>0</u>
<u>Enveloppe disponible pour des projets futurs</u>	<u>325 000 \$</u>

Conclusion

Pour conclure, malgré un résultat financier positif et un surplus accumulé non affecté qui s'élève à un peu moins de 5 M\$ en date de ce jour, mon travail combiné à celui de toute l'équipe qui me seconde, jour après jour, sera de :

- Miser sur une saine gestion et une mission commune (but et objectifs communs) ;
- Prioriser l'efficacité de notre main d'œuvre (intérêt au travail) ;
- Assurer le contrôle de nos coûts d'opération et des dépenses d'investissements ;
- Être à l'affût de tous programmes gouvernementaux pour nos projets d'investissement à venir.

Ces éléments de contrôle sont extrêmement importants, considérant les dossiers majeurs que nous espérons pouvoir régler avant la fin de notre année financière 2017, mais dont nous ne connaissons pas encore l'issue. Nous faisons référence aux dossiers devant le TAQ, soit les contestations d'évaluation de Cliffs et de la SFPPN, de même qu'aux taxes impayées de Cliffs suivant la faillite de ce dernier, le refus d'enregistrement d'une modification par Retraite Québec au niveau du fonds de pension des employés municipaux, nos demandes d'interprétation auprès du MRQ afin d'assurer un traitement fiscal adéquat à toutes nos transactions avec les organismes inclus dans le périmètre comptable de la municipalité, sans oublier le renouvellement de nos conventions collectives. Le règlement de la poursuite et les reliquats de la problématique de l'instabilité du sol dans le secteur de Sainte-Famille reste un dossier encore préoccupant, de même que le vieillissement de nos infrastructures.

Pour terminer, on ne peut passer sous silence les investissements qui devront se faire à court et moyen termes, tels que l'aréna, le traitement de l'eau potable à Moisie et au centre-ville, le traitement du lixiviat et les investissements requis au LET, ainsi que pour la réfection de nos rues et infrastructures actuelles.

Considérant l'importance de ces investissements futurs et des ratios du service de la dette, cela exigera une planification dans l'exécution de ces travaux, un suivi rigoureux de notre politique de gestion de la dette, de même qu'une mise à jour de notre cadre financier. Le cadre financier actuel a déjà 4 ans et le nouveau conseil a fait connaître son intention de le réviser, afin de revoir les balises que les élus voudront bien se donner pour les 3 prochaines années de leur mandat.

Pour terminer, la situation économique de notre région demeure une préoccupation permanente pour nous tous et chaque décision importante tient compte de notre réalité économique, géographique et démographique. Travailler à retenir les gens de la région, que ce soit nos jeunes ou encore nos retraités est à la base de nos décisions, qui visent toujours le maintien d'une qualité de vie.

Ce rapport sera diffusé sur le site Internet de la Ville de Sept-Îles et dans le journal local.

Au plaisir,

Le Maire,



Réjean Porlier